

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018-165 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

Objet : Musée Letaille – Tarification.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le fonctionnement du musée Jean et Denise LETAILLE et notamment le fonctionnement de la billetterie mise en place à l'attention des usagers fréquentant le musée.

Monsieur le Président précise que le musée vient de sortir de la période du centenaire de la grande guerre et qu'il doit désormais chercher de nouvelles animations pour maintenir le travail de mémoire auprès des habitants du territoire et des visiteurs du musée.

Monsieur le Président souligne que ce travail de mémoire pourrait trouver son prolongement dans de nouvelles animations in situ et hors les murs proposées au public scolaire. A compter de la réouverture de la nouvelle saison en février 2019, deux animations supplémentaires pourraient être proposées au public :

- une visite guidée du site de la bataille de BULLECOURT et des mémoriaux aux alentours du musée LETAILLE. Cette visite permettra d'aborder les notions de mémoire et de commémoration. Le programme et la durée de visite pourra être adapté au projet de classe des enseignants.

- une intervention « Hors-les-Murs » dans les classes. L'agent présentera au public scolaire une collection pédagogique constituée d'objets authentiques et tactiles. Cette présentation sera suivie d'ateliers. L'intervention, d'une durée de 1h à 1h30, pourra être adaptée au projet pédagogique spécifique des classes.

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs de ces prestations de la façon suivante :

- La visite guidée : un forfait de 40 € par classe (maximum 35 personnes, accompagnateurs inclus) en supplément du prix d'entrée groupe..

- L'intervention en « Hors-les-murs » en classe : forfait de 50 € par classe comprenant la fourniture du matériel, la prestation de l'animateur, les frais de déplacement sur le territoire. Un devis sera établi pour les interventions hors territoire pour tenir compte des frais de déplacement de l'animateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise en œuvre de nouvelles animations permettant de prolonger et de diversifier la réponse muséale en vue de la commémoration des batailles de Bullecourt et du souvenir de la Grande Guerre ;
- d'approuver les animations nouvelles proposées : visite des champs de bataille et du musée et animation hors les murs ;
- d'approuver la tarification de ces deux animations nouvelles ;
- de prendre toutes mesures pour appliquer ces nouveaux tarifs de prestations à compter de la réouverture annuelle du musée prévue mi-février 2019.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 décembre 2018 et transmission
en Préfecture.*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2018-165 du 17/12/2018

*Culture - Musée Le*aille
Tarifs nouvelles animations*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2018